

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 1620, rue des Riveurs (lots 6 269 607 et 6 258 502) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 24 mars 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour la construction d'un bâtiment commercial :
 - à 6,48 mètres au lieu de 9 mètres la marge de recul avant minimale soit celle du côté de la rue des Riveurs ;
 - treize cases de stationnement hors rue au lieu d'un minimum de 45 cases ;
 - 33 arbres au total au lieu d'un minimum de 41 arbres au total sur le terrain,tel que prescrit par les articles 18, 93 et 107 en référence à la grille des spécifications pour la zone I2694 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **9 mars 2021 au 23 mars 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 9 mars 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service

